

PARC NATUREL RÉGIONAL DE MILLEVACHES EN LIMOUSIN

Parc Naturel Régional de Millevaches en Limousin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU SYNDICAL DU 24 JANVIER 2023

DÉLIBÉRATION N° B.2023-9 CAMPAGNE DE MESURES – RICE MILLEVACHES

Date de la convocation
17/01/2023

Le 24 janvier 2023 à 9h30, le Bureau Syndical légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de Felletin (23), sous la présidence de Monsieur Philippe BRUGERE.

Collège Régional

Noms	Présents	Pouvoir à	Excusés	Total votants	Total des voix
BARAT Geneviève	x				
CAVITTE Pascal					
DELIBIT Sandra					
MICHON Marie-Hélène	x				
PLAZANET Mélanie		M.H. MICHON	x		
SERRE Françoise			x		
TOTAL = 6 x 2 voix chacun	2	1		3	6

Collège Départemental

	Noms	Présents	Pouvoir à	Excusés	Total votants	Total voix
19	ARFEUILLERE Christophe					
	CORNELISSEN Jacqueline	x				
	PETIT Christophe		J. CORNELISSEN	x		
23	DEFEMME Catherine	x				
	MARTIN Valéry			x		
87	LARDY Brigitte		P. BRUGERE	x		
	TOTAL = 6 x 2 voix chacun	2	2		4	8

Collège Intercommunal et Communal

Communautés de Communes

	Noms	Présents	Pouvoir à	Excusés	Total votants	Total voix
HCC	BRUGERE Philippe	x				
VMM	SAVIGNAC Sylvie			x		
CGS	NICOUX Renée	x				
PV	BOSDEVIGIE Jean-Pierre	x				
	TOTAL = 4 x 1 voix chacun	3			3	3

Communes

	Noms	Présents	Pouvoir à	Excusés	Total votants	Total voix
19	BOUDIN Clément					
	HORNEBECK Catherine	x				
	MIGNAUT Thomas					
	POUYAUD Bernard	x				
23	MAGRIT Gilles					
	MOUNAUD Patrick			x		
	SALVIAT Gérard	x				
87	LAHAYE Françoise	x				
	TOTAL = 8 x 1 voix chacun	4			4	4
	TOTAL EPCI et communes	7			7	7

Participaient également à la réunion des salariés du PNR :

Madame Juliette GIOUX (Directrice)
Monsieur Guillaume RODIER (Responsable du Service Technique)
Monsieur Olivier HUET (Responsable administratif)
Madame Véronique GIESSLER (Assistante de direction)

Code Projet : 6105 RICE

Charte de Parc 2018-2033 :

Axe 1 – Millevaches, territoire à haute valeur patrimoniale

Orientation 1 : Préserver un haut niveau de richesse des milieux et des espèces

Mesure 4 : Restaurer ou conforter des continuités écologiques

Axe 2 – Millevaches, territoire en transition

Orientation 1 : Devenir un territoire à énergie positive

Mesure 28 : S'approprier les enjeux énergétiques

Contrat de Parc 2023 - 2026 Fiche action 5.4 (projet)

Le rapporteur expose :

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'Article L. 333-1 du Code de l'environnement relatif aux Parcs naturels régionaux ;

Vu la délibération n°2016.3162 en date du 19 décembre 2016 du Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine définissant la politique régionale en faveur des Parcs naturels régionaux ;

Vu le décret n° 2018-1247 du 26 décembre 2018 portant classement du parc naturel régional de Millevaches en Limousin (région Nouvelle-Aquitaine)

Vu la délibération n° 2016.3162 en date du 19 décembre 2016 du Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine définissant la politique régionale en faveur des Parcs naturels régionaux et fixant une feuille de route ;

Vu les statuts du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du parc naturel régional de Millevaches en limousin ;

Vu le code de la commande publique ;

Vu la délibération n°2017.2607.SP en date du 18 décembre 2017 du Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine approuvant les Contrats de Parcs naturels régionaux 2018-2020 ;

Vu la délibération n°B.2021-29 en date du 7 avril 2021 du Bureau syndical approuvant la candidature au label Réserve internationale de ciel étoilé ;

Vu la délibération n°C.2021-18 du Comité syndical du 14 septembre 2021 concernant la délégation d'attribution au Bureau syndical et au Président ;

Considérant que la mise en œuvre d'une campagne de mesures de la Réserve internationale de ciel étoilé s'inscrit dans la politique générale du Parc naturel régional de Millevaches en Limousin au travers de sa Charte 2018 – 2033 ;

Contexte :

Le Parc naturel régional de Millevaches en Limousin (PNR ML) s'est engagé à porter un projet territorial autour de la préservation et de la valorisation du ciel étoilé et de l'environnement nocturne. Il est reconnu depuis le 30 novembre 2021 « Réserve internationale de ciel étoilé » (RICE Millevaches).

Afin de conserver le label, il est nécessaire de réaliser et d'envoyer chaque année un bilan à l'*International Dark-sky Association* (IDA) avec le détail et l'analyse de la pollution lumineuse VERSUS qualité du ciel. Pour cela, le PNR ML s'appuie sur un groupe de bénévoles nommé les « Veilleurs d'étoiles » et doit également compléter ces données par des mesures statistiquement plus robustes.

Description du projet :

Afin de récolter des données sur le terrain sur des périodes sans interruptions, il est proposé de louer des appareils de mesure fixes, utilisant le Sky Quality Meter – L et mesurant la brillance du fond du ciel.

- Location de 2 appareils fixes
- Analyse de 3 sites par an par un prestataire (sur 4 ans)

Plan de financement prévisionnel du projet :

Dépenses		Recettes	
Location et analyse de la brillance du fond du ciel	2 000 €	Contrat Parc (Région Nouvelle Aquitaine)	1 000 €
		Auto-financement PNR ML	1 000 €
TOTAL	2 000 €	TOTAL	2 000 €

Notons que le contrat de Parc 2023-2026 est en cours d'instruction. Que le présent plan de financement apparaît être le plus favorable à l'heure actuelle.

Proposition :

Il est proposé aux membres du Bureau :

- d'approuver la location d'outils de mesure de la brillance du fond ciel et son analyse ;
 - de poursuivre l'animation auprès des veilleurs d'étoiles pour participer à la bancarisation des données ;
 - de valider le plan de financement du projet ;
 - d'autoriser le Président à :
 - prendre toute décision concernant la passation et l'exécution de la présente action et à engager les dépenses correspondantes ;
 - lancer les procédures de consultation de commandes publiques ;
 - signer tout document afférent à la bonne exécution de la présente opération ;
 - prendre toute décision concernant cette opération ;
- de dire que les dépenses en résultant seront inscrites au budget de l'exercice 2023, au chapitre correspondant.

LE BUREAU SYNDICAL,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Au vu des visas et considérants,

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

- d'approuver la location d'outils de mesure de la brillance du fond ciel et son analyse ;
- de poursuivre l'animation auprès des veilleurs d'étoiles pour participer à la bancarisation des données ;
- de valider le plan de financement du projet ;
- d'autoriser le Président à :
 - prendre toute décision concernant la passation et l'exécution de la présente action et à engager les dépenses correspondantes ;

- lancer les procédures de consultation de commandes publiques ;
 - signer tout document afférent à la bonne exécution de la présente opération ;
 - prendre toute décision concernant cette opération ;
- de dire que les dépenses en résultant seront inscrites au budget de l'exercice 2023, au chapitre correspondant.

Nombre de délégués en exercice :

Présents : 11 / Votants : 14 (dont 3 pouvoirs) / Pour : Unanimité / Contre : 0 / Abstention : 0

Fait et Délibéré en Séance, les jours, mois et an ci-dessus
Pour Extrait certifié conforme
Le Président, Philippe BRUGERE

Le Président certifie que la présente
délibération a été transmise en
Sous-préfecture d'Ussel (19) au titre
du contrôle de légalité le 02.02.23
Et qu'elle a été affichée le 02.02.23



REÇU LE
02 FEV. 2023
SOUS-PRÉFECTURE D'USSEL
(CORRÈZE)